



St CLAIR DE LA TOUR

DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE

MAIRIE

de

SAINT CLAIR DE LA TOUR

38110

Tél : 04 74 97 14 53 – Fax : 04 74 97 81 75

e-mail : [mairie@stclairdelatour.com](mailto:mairie@stclairdelatour.com)

## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MARS 2023

Nombre de conseillers en exercice : 23

Présents : 15

Votants : 16

L'an deux mil vingt-trois, le 22 du mois de mars,

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Clair de la Tour, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie.

Date de la convocation : 13 mars 2023

Présidence : Monsieur Patrick BLANDIN, Maire,

**PRESENTS** : Mmes et MM. Patrick BLANDIN, Jacqueline GUICHARD, Rémi SAUVESTRE Maude SCHWARZ, Kathia VENDONIS, Jean-Yves BEC, Pascal GUERIN, Caroline COTTE, Gabrielle NOBLIA, Claire KERRINCKX, Jean-François DELDICQUE, Chrystelle GERLAND, Emmanuel EGLAINE, Pascale GAUD, Cécile BOUSQUET,

### **POUVOIRS** :

Perrine CRETEL donne pouvoir à J.F DELDICQUE

**ABSENTS** : Mmes et MM. Audrey COLLOT - Maéla FREMY - Grégory LACH - Vincent LE SOURD – Cédric MOREL - Alexandre VERRECCHIA - Alexandre MARCHAL,

Secrétaire de séance : Pascale GAUD

**COMMUNE DE SAINT CLAIR DE LA TOUR**  
*Réunion du Conseil Municipal du mercredi 22 mars 2023 à 20h*

<b>ORDRE DU JOUR</b>
----------------------

L'ordre du jour est le suivant :

- Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 25.01.23
- Approbation du Compte de Gestion et Compte Administratif 2022
- Affectation du Résultat 2022
- Budget primitif 2023 : fixation des taux d'imposition de la Taxe d'Habitation et des Taxes foncières
- Budget Primitif 2023 : Commune
- Subvention 2023 au Centre Communal d'Action Sociale
- Délibération concernant un Don à la protection civile pour l'achat de groupes électrogène pour l'Ukraine
- Délibération travaux TE38 maintenance éclairage Public chemin des bruyères
- Délibération demande de subvention au département pour installation et pose d'une aire de jeux
- Délibération sur approbation d'une convention de partenariat chantier international
- Délibération pour demande d'admissions en non-valeur
- Renouvellement des conseillers aux commissions de la Communauté de Communes des Vals du Dauphiné
- Questions orales

**APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25.01.2023 -  
Délibération N° 2023-03-01**

Monsieur le Maire demande aux élus d'approuver le compte-rendu du Conseil Municipal du 25 janvier 2023 qui a été notifié aux élus, diffusé et affiché.

Après en avoir délibéré par 0 voix CONTRE, 2 abstentions et 14 POUR le Conseil Municipal :

- Approuve le compte-rendu du Conseil Municipal du 25 janvier 2023 tel qu'il a été communiqué aux élus, affiché et diffusé.

**Approbation du Compte de Gestion et du Compte Administratif 2022 –  
Délibération N° 2023-03-02**

Le Conseil Municipal délibéré d'une part sur le Compte Administratif 2022 dressé par M. Patrick BLANDIN, Maire et en ce qui concerne le Compte de Gestion 2022 par Monsieur CUABOS, Receveur Municipal, après s'être fait présenter le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ainsi que les restes à réaliser 2022.

Il est demandé au Conseil Municipal de lui donner acte de la présentation faite du Compte Administratif et du Compte de Gestion 2022 lesquels se présentent ainsi :

Gabrielle NOBLIA demande pourquoi un excédent si conséquent en Fonctionnement.  
Kathia VENDOIS rappelle que l'an dernier tout l'excédent a été conservé en Fonctionnement.

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 036123

NOM DU POSTE COMPTABLE : TRES. LA TOUR-DU-PIN

ETABLISSEMENT : SAINT CLAIR DE LA TOUR -  
ETAT : II-1

## Résultats budgétaires de l'exercice

35900 - SAINT CLAIR DE LA TOUR -

Exercice 2022

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	1 353 826,92	3 671 436,00	5 025 262,92
Titres de recette émis (b)	629 541,11	2 748 702,30	3 378 243,41
Réductions de titres (c)	0,00	444,46	444,46
Recettes nettes (d = b - c)	629 541,11	2 748 257,84	3 377 798,95
<b>DEPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	1 178 134,00	2 147 464,92	3 325 598,92
Mandats émis (f)	970 080,27	2 037 624,47	3 007 704,74
Annulations de mandats (g)	0,00	1 423,25	1 423,25
Dépenses nettes (h = f - g)	970 080,27	2 036 201,22	3 006 281,49
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent		712 056,62	371 517,46
(h - d) Déficit	340 539,16		

## Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

35900 - SAINT CLAIR DE LA TOUR -

Exercice 2022

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
I - Budget principal					
Investissement	433 241,80		-340 539,16		92 702,64
Fonctionnement	567 694,70		712 056,62		1 279 751,32
<b>TOTAL I</b>	<b>1 000 936,50</b>		<b>371 517,46</b>		<b>1 372 453,96</b>
II - Budgets des services à caractère administratif					
<b>TOTAL II</b>					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
<b>TOTAL III</b>					
<b>TOTAL I + II + III</b>	<b>1 000 936,50</b>		<b>371 517,46</b>		<b>1 372 453,96</b>



DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE

MAIRIE

de  
SAINT CLAIR DE LA TOUR  
38110Tél : 04 74 97 14 53 - Fax : 04 74 97 81 75  
e-mail : mairie@stclairdelatour.com

Tiers	Objet de la Dépense	Imputation	fonction	Montant HT	Montant TTC
OSEZ	Ouverture d'un sentier	2128	511	3 600,00 €	3 600,00 €
JPP Equipements	COMMUNICATION - Panneau d'affichage MDA + Dussin	2152	22	2 055,76 €	2 466,91 €
ISOCLAIR	LA POSTE - Fourniture et pose de la grande baie	21318	10	7 661,27 €	9 193,52 €
GES Sécurité	Gymnase - centrale anti-intrusion	21318	11	1 900,30 €	2 280,36 €
	<b>SOLDE DES RESTES A REALISER 2022</b>			<b>15 217,33 €</b>	<b>17 540,79 €</b>

*Le montant des restes à réaliser 2022 est de dix sept mille cinq cent quarante euros et soixante dix neuf centimes*

Fait à Saint Clair de la Tour, le 14 février 2023,

Le Maire,  
  
 Patrick BLANDIN

Le Maire ne prend pas part au vote du compte de gestion 2022 et du compte administratif 2022.

Le compte de gestion et le compte administratif 2022 de la Commune sont approuvés à l'unanimité.

## **Affectation du Résultat 2022 – Délibération N° 2023-03-03**

Kathia VENDOIS indique que les résultats constatés à l'exercice 2022 et figurant au compte administratif et de gestion 2022 doivent être affectés au budget primitif 2023.  
Il sera procédé à l'affectation des résultats de fonctionnement et d'investissement.  
Il est proposé au conseil municipal de décider d'affecter au Budget Primitif de la Commune 2023.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal :

- **DECIDE** d'affecter au Budget Primitif de la Commune 2023

### **Résultat Section Fonctionnement 2022 : + 1 279 751,32 €**

- Affectation de 160 000 €
  - A la section recettes de fonctionnement
    - **Chapitre et compte 002 – Résultat de fonctionnement reporté**
- Affectation de 1 119 751,32 €
  - A la section recettes d'investissements
  - **Chapitre 10 – Dotations, fonds divers et réserves**
    - Au compte 1068 – Excédents de fonctionnements capitalisés

### **Résultat Section Investissement 2022 : + 92 702,64 €**

- Affectation de 92 702,64 €
  - A la section recettes d'investissement
    - **Chapitre et compte 001 – Solde d'exécution de la section d'investissement reporté**

## **Fixation des taux d'imposition des Taxes Foncières – Délibération N° 2023-03-04**

Kathia VENDOIS informe l'assemblée que lors de la commission finances du 17 mars, la proposition d'augmenter de 1% les taux d'imposition des taxes foncières ainsi que de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires a été formulée.

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Saint Clair de la Tour est dans la moyenne au niveau de l'attribution des taux d'imposition et que l'état considère qu'une commune qui n'augmente pas ces taux n'a pas besoin d'aide financière. Cette situation prive la commune de certaines ressources financières attribuées par l'Etat.

Le Conseil Municipal accepte l'augmentation de 1% du taux d'imposition sur la taxe foncière bâti, habitation de la taxe foncière non bâti et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

TAXES	TAUX 2022	BASES 2022	PRODUIT 2022	BASES 2023 hausse de 7,1%	TAUX 2023 1%	PRODUIT ATTENDU 2023
TAXE FONCIERE BATIE	31,84%	4 011 286,00 €	1 043 778 €	4 287 000,00 €	32,16%	1 378 630,61
TAXE FONCIERE NON BATIE	56,61%	38 266,00 €	21 662 €	40 600,00 €	57,18%	23 213,50
Taxe habitation résidences secondaires	9,05%	251 969,00 €	22 803 €	269 859,00 €	9,14%	24 666,46
<b>TOTAL</b>		<b>4 301 521,00 €</b>	<b>1 088 243,00 €</b>	<b>4 327 600,00 €</b>		<b>1 426 510,57 €</b>

Après en avoir délibéré par 1 voix CONTRE, 1 ABSTENTION et 14 POUR le Conseil Municipal :

- **VOTE** les taux ci-dessus indiqués pour l'année 2023.

### BUDGET PRIMITIF 2023 DE LA COMMUNE - Délibération N° 2023-03-05

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la proposition de Budget Primitif 2023 par chapitre en sections de fonctionnement et d'investissement ;

Le Conseil Municipal est appelé à voter le Budget Primitif 2023 de la Commune tel qu'indiqué ci-après avec un vote par section et par chapitre :

#### Fonctionnement – Recettes

Chapitres	Montant proposé
002 – Résultat de fonctionnement reporté	160 000,00 €
013 – Atténuations de charges	1 000,00 €
042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 000,00 €
70 – Produits des services, du domaine et ventes diverses	149 700,00 €
73 – Impôts et taxes	623 500,00 €
731 – Fiscalité locale	1 479 722 €
74 – Dotations et participations	349 075,00 €
75 – Autres produits de gestion courante	53 000,00 €
76 – Produits financiers	50,00 €
77 – Produits spécifiques	1 000,00 €
<b>Total général</b>	<b>2 818 047 €</b>

#### Fonctionnement – Dépenses

Chapitres	Montant proposé
011 – Charges à caractère général	660 746 €
012 – Charges de personnel et frais assimilés	950 635,00 €
023 – Virement à la section d'investissement	803 025 €
042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	50 000,00 €
65 – Autres charges de gestion courante	290 940,00 €
66 – Charges financières	52 701,00 €
68 – Dotations aux provisions et dépréciations	10 000,00 €
<b>Total général</b>	<b>2 818 047 €</b>

## Investissement – Recettes

Chapitres	Montant proposé
001 – Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	92 702,64 €
021 – Virement de la section de fonctionnement	803 025 €
024 – Produits des cessions d'immobilisations	
040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	50 000,00€
10 – Dotations, fonds divers et réserves	1 259 068,36€
13 – Subventions d'investissement	515 886,00€
21 – Immobilisations corporelles	
<b>Total général</b>	<b>2 720 682€</b>

## Investissement – Dépenses

Chapitres	Montant proposé
16 – Emprunts et dettes assimilées	307 849 €
20 – Immobilisations incorporelles	59 000,00 €
204 – Subventions d'équipement versées	1 500,00 €
21 – Immobilisations corporelles	412 106 €
23 – Immobilisations en cours	325 000,00 €
<b>Total général</b>	<b>1 105 455 €</b>

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le conseil municipal :

- **VOTE** le budget primitif 2023 tel qu'indiqué ci-dessus.

### **SUBVENTION AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE - Délibération N° 2023-03-06**

Monsieur le Maire indique qu'il convient de subventionner le CCAS de la Commune afin de lui permettre de fonctionner durant l'année 2023.

Il propose une subvention à hauteur de 60 000 € qui correspond à 30 000 € pour l'année 2023 et 30 000 € pour l'année 2022 car la subvention n'a pas été versée.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal :

- **VOTE**, une subvention de **60 000 € (soixante mille euros)** au Centre Communal d'Action Social de la Commune pour l'année 2023.

### **DON A LA PROTECTION CIVILE POUR L'ACHAT DE GROUPES ELECTROGENES POUR L'UKRAINE - Délibération N° 2023-03-07**

Face à la situation de crise qui frappe depuis plusieurs jours l'Ukraine, l'AMF Association des Maires de France poursuit son engagement après et Renouvelle son partenariat avec la protection civile et lance un appel aux Dons financières pour l'Achat et la livraison de groupes électrogènes.

La commune souhaite contribuer à cet élan de solidarité envers la population ukrainienne, Monsieur le Maire proposer de voter une subvention de 1 000 €.

Après en avoir délibéré par 1 voix CONTRE et 15 voix POUR , le conseil municipal :

- **VOTE**, une subvention de **1 000 € (mille euro)** à la protection civile.

**TE38 – TRAVAUX D'ENTRETIEN D'INVESTISSEMENT – MAINTENANCE  
ECLAIRAGE PUBLIC RUE DES BRUYERES - Délibération N° 2023-03-08**

Faisant suite au transfert de la compétence Eclairage public à Territoire d'Energie de l'Isère (TE38), des travaux d'entretien ont été réalisés sur la commune de **ST CLAIR DE LA TOUR** dans le cadre de la maintenance éclairage public 2022.

Ces travaux relèvent du budget d'investissement car ils participent à une amélioration du patrimoine notamment au niveau énergétique.

La contribution aux investissements pour ces travaux pour l'année 2022 est récapitulée dans le tableau suivant :

Communes	Libellé intervention	Montant facturé HT avec révision	Taux de subv maintenance ep	Montant de la contribution
ST CLAIR DE LA TOUR	DI 38 377-2021-3772 Remplacement BF HS AJ002 Chemin des Bruyères	819.16	70%	245.75 €

LE CONSEIL, ayant entendu cet exposé et près en avoir délibéré, le conseil municipal, par 16 voix POUR et 0 abstentions

1 – PREND ACTE des travaux d'entretien réalisés dans le cadre de la maintenance éclairage public 2022 relevant du budget d'investissement,

2 – PREND ACTE de sa contribution aux investissements constitutive d'un fonds de concours d'un montant total de 245.75 €.

**DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT POUR L'ACHAT ET LA POSE  
D'UNE AIRE DE JEUX - Délibération N° 2023-03-09**

Une demande de Subvention au Conseil Départemental de l'Isère pour l'achat et l'installation d'une aire de jeux dans le Parc Public pour un montant total de : 38 264.00 €, pour une subvention à 35 % soit de 13 392.40 €.

Les membres du Conseil municipal ont voté à l'unanimité cette demande de subvention.



## **APPROBATION D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT POUR UN CHANTIER INTERNATIONAL - Délibération N° 2023-03-10**

La mairie de Saint Clair de la Tour organise avec l'association Concordia un chantier international de bénévoles. Le thème de ce chantier sera : la rénovation des peintures des salles de classe de l'école primaire.

Le chantier se déroulera du 12 au 28 juillet 2023 sur une durée de 2.5 semaines soit 17 jours avec 14 bénévoles : 12 de l'association Concordia et 2 jeunes locaux.

Le groupe de bénévoles sera réparti en groupe de 3 à 4 personnes afin de réaliser les peintures des 7 salles de classe de l'école primaire.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette initiative et autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer cette convention.

## **DEMANDE D'ADMISSION EN NON-VALEUR - Délibération N° 2023-03-11**

La Trésorerie de LA TOUR DU PIN a adressé deux états d'admissions en non-valeur.

Les services de la trésorerie n'ont pas pu procéder au recouvrement des pièces portées sur l'état en raison de la décision du tribunal d'effacement de la dette et demande en conséquence l'admission en non-valeur de ces deux états sont :

- Etat 2023-5958980111 : Il s'agit de dette de cantine impayé sur les années 2019 et 2020 pour un montant de 372.60 €

Et

- Etat 2023-5721280211 : Il s'agit de dette de cantine impayé sur les années 2012 et 2013 pour un montant de 29.15 €.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ces admissions en non-valeur citées ci-dessus.

## **RENOUVELLEMENT DES CONSEILLERS AUX COMMISSIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VALS DU DAUPHINE**

Monsieur le Maire explique qu'à la suite du renouvellement de l'exécutif de la Communauté de Communes le 23 février dernier, il est nécessaire d'actualiser la représentation de la commune aux commissions communautaires.

Certaines commissions existantes ne seront pas modifiées dans leur composition. Il s'agit des commissions dont seule la dénomination sera mise en concordance avec les délégations des vice-présidents et de la conseillère déléguée à savoir :

- Environnement, GEMAPI, collecte et recyclage des déchets
- Petite enfance, enfance, jeunesse et citoyenneté
- Tourisme, équipements culturels et sportifs et, éducation artistique et culturelle
- Urbanisme et Habitat

De nouvelles commissions vont être instaurées. Il s'agit des commissions :

- **Développement économique, emploi et insertion**  
VP référent : Jean-Paul BONNETAIN Thérèse TISSERAND  
Représentant de la commune volontaire : Emmanuel EGLAINE
- **Stratégie financière, patrimoniale et système d'informations**  
VP référent : Laurent MICHEL/Raymond COQUET  
Représentant de la commune volontaire : Kathia VENDONIS
- **Développement durable et mobilités**  
VP référent : Gilles BOURDIER  
Représentant de la commune volontaire : Chrystelle GERLAND
- **Agriculture, Plan Alimentaire Territorial et stratégie foncière**  
VP référent : Philippe GUERIN  
Représentant de la commune volontaire : Chrystelle GERLAND
- **Projet de territoire, mutualisation et services à la population**  
VP référent : Patrick BLANDIN / Benjamin GASTALDELLO  
Vincent DURAND/Delphine HARTMANN  
Représentant de la commune volontaire : Maude SCHWARZ
- **Eau et assainissement**  
VP référent : Frédéric LELONG  
Représentant de la commune volontaire : Patrick BLANDIN



La secrétaire de séance

P. GAUD